



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 24 septembre 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 16 septembre 2026

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 85
Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de présents participant au vote : 71
Nombre de procurations : 13

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Catherine MINAUX	Monsieur Régis PETITBOULANGER
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Christian DUCHANGE	Madame Brigitte POPARD
Madame Céline TONOT	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Nouredine ACHERIA
Madame Isabelle PASTEUR	Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Philippe NEYRAUD
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur Jordane GALLOIS	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Catherine PETITJEAN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Isabelle BARDIN
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Madame Nathalie BERTILLON
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Marien LOVICH	Madame Brigitte CHAVANCE
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Maël SZABELSKI	Madame Valérie GRANDET
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Denis GUVENATAM	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur François SARRON-PILLOT	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Didier RELOT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur Christophe AVENA	Madame Laurence GERBET	Monsieur Moulay JELLAL
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Axel SIBERT	Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
Monsieur Laurent GOBET	Madame Sandra GAUDILLIERE	Monsieur Adrien GUENE
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE	Madame Noëlle CAMBILLARD
Monsieur Léo LACHAMBRE	Madame Sabine BAILLOT	Monsieur Jean-Marie BENEY
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Thierry COUDERT	Madame Manuella SCHAEFFER
	Madame Mélanie FORTIER	Monsieur Fabian RUINET

Membres absents :

Monsieur Ludovic GAFFET	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Catherine PETITJEAN
	Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Delphine BLAYA pouvoir à Monsieur Jordane GALLOIS
	Madame Aziza AGLAGAL pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Madame Catherine MINAUX
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Frédéric GOULIER
	Monsieur Sebastien KENCKER pouvoir à Monsieur Axel SIBERT
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF**Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés**

En application de l'article L.2224-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les collectivités en charge de la compétence sur la gestion des déchets ont l'obligation de produire et de présenter chaque année un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets. Il s'agit d'un document public à destination des usagers, disponible sur le site internet de Dijon métropole après validation par l'assemblée délibérante.

Enfin, l'article L.4211-39 du CGCT prévoit que les rapports relatifs au prix et à la qualité du service public établis par les EPCI (ici Dijon métropole), sont transmis aux communes membres, puis présentés en Conseil municipal.

Le rapport annuel 2025 tel que présenté et joint en annexe, comporte notamment les indicateurs techniques et financiers, prévus dans le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015. Les principaux éléments chiffrés sont présentés ci-après :

Collecte :

En 2025, 81 728 tonnes de déchets ont été collectées sur le territoire de Dijon métropole (hors déchetteries) se répartissant de la manière suivante :

- 67.8 % d'ordures ménagères résiduelles,
- 18.9 % d'emballages ménagers et papiers,
- 8.6 % de verres d'emballages,
- 2 % de déchets verts,
- 1.8 % d'objets encombrants,
- 0,9 % de déchets alimentaires,

soit 309 kg par habitant et par an (321 kg/an/habitant en 2024).

- 51 véhicules dédiés à la collecte,
- 801 381 km parcourus par les bennes,
- 145 913 bacs sur le territoire de Dijon métropole,
- 869 bornes de tri (verre, ordures ménagères résiduelles et emballages ménagers et papiers),

Fait marquant : le déploiement progressif des bornes de tri des déchets alimentaires, entre 2024 et 2026, dans les 23 communes de métropole. A fin 2025, 647 bornes ont été installées permettant à 75 % de la population de la métropole d'accéder à une borne de tri à proximité de son habitation.

Déchetteries :

- 658 528 visites, sur les cinq déchetteries de Dijon métropole,
- 35 540 tonnes de déchets collectées (principalement les gravats qui représentent 26.3 % du tonnages),

Centre de tri :

- 38 958 tonnes de déchets recyclables reçues dont 14 345 tonnes de Dijon métropole,
- 11,1 t/h de capacité de tri,
- 92% de la population de la Côte d'Or bénéficiant de l'installation,

Unité de valorisation énergétique :

- 137 356 tonnes de déchets réceptionnées et traitées par l'unité,
- 161,69 GWh d'énergie thermique valorisés sur le réseau,
- 35,59 GWh d'électricité produits,

Réduction et valorisation des déchets

- Réduction du tonnage de déchets ménagers assimilés de 13,5% depuis 2010, pour un objectif à 15% en 2030,
- 48% de taux de valorisation matière et organique, pour un objectif de 60% en 2030,

- 98% de valorisation énergétique des déchets ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation matière,

Sensibilisation

- 10 ambassadeurs du tri
- 5 175 personnes sensibilisées lors d'animations
- 52 animations en milieu scolaire (soit 3 357 élèves sensibilisés)

Indicateurs financiers

- Charges fonctionnelles et techniques : 43 776 150 € HT soit une hausse de 4.6% par rapport à 2024 en raison de l'évolution de la méthode Comptacoût qui prend désormais en compte dans les charges une partie des coûts de nettoyage de la voirie, correspondant aux opérations de collecte et d'enlèvement des déchets sur l'espace public.

- Recettes : 18 571 644 € HT soit une hausse de 9% par rapport à 2024 en raison d'une nouvelle hausse des recettes issues de la vente d'énergie de l'Unité de valorisation énergétique (UVE), ainsi que par l'augmentation des soutiens versés par les éco-organismes en lien avec les bonnes performances de tri réalisées par Dijon métropole.

- Taux de TEOM : 6,4 % (stable depuis 2015)

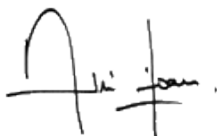
Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- de prendre acte du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

N'ont pas voté : M. Lemanceau et Mme Tomaselli

SCRUTIN	POUR : 73	ABSTENTION : 9
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 13 PROCURATION(S)	

Le 26 septembre 2026
Antoine HOAREAU
Secrétaire de séance



Le 25 septembre 2026
François REBSAMEN
Président de Dijon métropole

